

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 30 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 Octobre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme LUCIANI	à	M. MARY
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme PIMENOFF, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUVAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Mme PAOLINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 30 Octobre 2013

Délibération N°2013 / 301

Avenant n°3 modificatif au marché n°281/07 relatif au marché Travaux de construction d'une halle des sports. Lot 12 : Electricité – courant fort. Autorisation de signer et exécuter l'avenant.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n° 2007/265 en date du 21 décembre 2007, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la construction d'une halle des sports lot 12 : Electricité – Courant fort.

Le marché a été conclu avec l'entreprise SCAE pour un montant HT de 365 387.22 €.

Un premier avenant passé par délibération n° 2013/37 en date du 04 février 2013, confiait à l'entreprise titulaire du marché des travaux supplémentaires pour un montant HT de 34 429.55 € soit une incidence financière de 9.42 % du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché s'élevait alors à 399 816.77 € HT.

Un deuxième avenant passé par délibération n° 2013/139 en date du 27 mai 2013, confiait à l'entreprise titulaire du marché des travaux supplémentaires pour un montant HT de 9749.00 € soit une incidence financière de 2.67 %. Le nouveau montant du marché s'élevait alors à 409 565.77 € HT.

Un troisième avenant passé par délibération n° 2013/272 en date du 30 septembre 2013 confiait à l'entreprise titulaire la réalisation de divers travaux supplémentaires, essentiellement liés aux prescriptions issues de la commission de sécurité :

- Ajout d'une détection incendie dans les loges et modifications du SSI, pour un montant de 1019.92 €HT,
- Ajout de différents organes de sécurité (BAES), pour un montant de 1140.82 €HT,
- Modification de l'éclairage sur accès PMR, pour un montant de 2 895.7€HT,
- Installation d'une ligne directe pompier,
- Ajout de différents arrêts d'urgence,
- Ajout d'une bobine pour coupure scénique dans local entrepôt,
- Asservissement au SSI de la porte coupe-feu de l'entrepôt.

Cet avenant d'un montant total de 14 331.75 € HT représente une incidence financière de 3.92 % du montant du marché.

En raison d'un erreur matérielle survenue dans l'avenant n°3 (non prise en considération du montant de l'avenant n°2 (9749 € HT)), le présent avenant modificatif porte le montant total du marché à 423 896.97 € HT

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

La Commission d'appels d'offres en sa séance du 15 octobre 2013 a rendu un avis favorable en vue de la conclusion de l'avenant n°3 modificatif avec l'entreprise SCAE.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°3 modificatif relatif au marché n°281/07 Travaux de construction d'une halle des sports lot 12 : Electricité – Courant fort pour un montant de 14 331.75 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Ange PANTALONI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code du travail,
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20 du Code des marchés publics,
Considérant l'avis favorable de la Commission d'appels d'offres de la Ville en sa séance du 15 octobre 2013 en vue de la conclusion de l'avenant n°3 modificatif au marché avec l'entreprise SCAE,
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 octobre 2013,

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE

Par 30 voix pour,

Et 3 voix contre (Mme Guerrini- M.M. Ferrara- Sbraggia)

à signer avec l'Entreprise SCAE et exécuter l'avenant n°3 modificatif relatif au marché n°281/07 Travaux de construction d'une halle des sports lot 12 : Electricité – Courant fort pour un montant de 14 331.75 € HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à Ajaccio, le jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,

Dr Simon Renucci



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131030-2013_301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2013